

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur

Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 15/pfu/495013
DMS 2264-0055/07/2013-506PU
N/réf. : AVL/ah/SBK-1.8/s.559
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Eglise Saint-Servais située chaussée de Haecht. Demande de permis unique portant sur la restauration et la remise en valeur des façades, des toitures des vitraux et des abords de l'église. Avis conforme de la CRMS.
Dossier traité par Mme Fr. Boelens, DMS, et par Mme Fr. Rémy, DU.

En réponse à votre courrier du 1^{er} septembre 2014 sous référence, réceptionné le 5 septembre, nous vous communiquons **P'avis conforme favorable sous réserve** émis par la CRMS en sa séance du 1^{er} octobre 2014, concernant l'objet susmentionné.

L'arrêté du 9/10/2003 classe comme monument la totalité de l'église Saint-Servais située chaussée de Haecht à Schaerbeek, en ce compris le mobilier de l'église fixe par destination en raison de sa valeur historique, esthétique, artistique et technique.

La demande concerne la restauration de l'enveloppe extérieure de l'église selon des techniques d'intervention assez courantes. L'étendue des interventions a été revue à la baisse par rapport à l'avant-projet. Le présent projet a comme objectif d'assurer la conservation du monument dans de bonnes conditions et de rendre à l'église une bonne lisibilité. L'opération contribuera à la conservation de l'édifice classé. Sur le plan urbanistique, son embellissement rejaillera sur l'ensemble du quartier marqué par un patrimoine immobilier des plus intéressants. **Par conséquent, la CRMS émet un avis conforme favorable sur la demande moyennant les réserves suivantes :**

1/ A propos des pierres

- privilégier des techniques de nettoyage douces,
- quant à la restauration des parements de façade, des contreforts et des arcs boutants en pierre de Steenokkerzeel : coupler les critères d'interventions renseignés par le cahier des charges à ceux fournis dans les plans renseignant des pourcentages maximum de remplacement par de la pierre de Baeleghem ou par une pierre qui présente les mêmes caractéristiques). En aucun cas, des dépassements de quantités présumées ne seront tolérés puisqu'il s'agira de respecter la philosophie d'intervention minimaliste défendue par les architectes dans les plans de détail et approuvée par la CRMS.

- ne pas prévoir le traitement durcisseur des pierres de Steenokkerzeel puisque, dans ce cas particulier, celui-ci ne semble pas judicieux et qu'il pourrait être néfaste pour la conservation la pierre et pour la cohérence du parement ;
- confier le traitement des éléments sculptés à des conservateurs – restaurateurs spécialisés en support pierre ;
- quant à la restitution en pierre de Savonnières des fleurons disparus : fournir des esquisses dessinées ainsi qu'un 'moule' en plâtre de chaque type d'éléments à refaire, réalisé par un sculpteur spécialiste dans ce type d'architecture ; ces moules / modèles et les dessins qui les accompagnent devront être répertoriés sur plans, numérotés et stockés *in situ* dans des armoires dédiées à cet usage ;
- investiguer l'histoire de l'horloge en façade principale et envisager sa reconstruction (aiguilles et mécanisme) afin qu'elle soit à nouveau fonctionnelle puisqu'il s'agit d'un dispositif d'origine ; soumettre un descriptif des travaux à la DMS en cours de chantier ;

2/ A propos des vitraux

- conserver et étançonner les remplages afin d'éviter des travaux inutiles puisque seuls les meneaux et les piédroits sont en mauvais état ; limiter le démontage des vitraux aux lancettes seulement ;
- renoncer au placement d'un vitrage de protection vu l'impact de ces nouveaux verres sur la perception des vitraux ; cette option entraînera une intervention plus lourde au niveau du réseau de plombs qu'il faudra sans doute plus largement remplacer pour mieux garantir l'étanchéité à l'eau et à l'air de ces verrières ; des tests préalables devront être mis en œuvre sur ce point. À la place des grilles actuelles, des filets sont à prévoir car ils sont presque invisibles et sont facilement réversibles.

3/ A propos des toitures

- justifier le choix du revêtement en zinc proposé pour recouvrir les toitures des bas-côtés, le échéant préférer une mise en œuvre traditionnelle à tasseaux plutôt qu'à joints debout ;

4/ A propos des abords

- restaurer les balustrades (pierre et métal) *in situ* puisqu'elles semblent en bon état général, afin d'éviter les dégradations que pourraient entraîner leur démontage ;
- mener une étude plus approfondie de l'état d'origine des jardinets entourant l'église (recherches en archives et examen des photographies anciennes). Fournir les compléments relatifs à leur aménagement en cours de chantier pour approbation par la DMS.

HISTORIQUE DU BIEN

L'église Saint-Servais a été construite en style néogothique selon les plans de l'architecte G. Hansotte (1827-1886). Elle a été réalisée entre 1871 et 1876 chaussée de Haecht, en remplacement de l'église primitive remontant au XIII^e siècle située rue Teniers, dans le noyau villageois de Schaerbeek (démolie en 1905). Outre ses qualités intrinsèques et ses particularités techniques, telle sa remarquable charpente métallique, l'église Saint-Servais revêt d'un intérêt urbanistique particulier. Implantée sur un parvis, elle constitue le fond de perspective de l'avenue L. Bertrand reliant la chaussée de Haecht au parc Josaphat. Ouverte en 1905 lors de la création du quartier « Vallée Josaphat », cette artère fit l'objet d'une attention sévère de la part de la commune qui organisa un concours de façades des habitations devant la border pour en garantir le prestige. Le chœur de l'église donne sur la rue Royale Sainte-Marie et fait face à la place Lehon qui était également aménagée de plusieurs parterres et bordée de maisons remarquables. L'édifice est entouré d'un jardinet ceint d'une élégante clôture et aménagé pour former un accompagnement de qualité.

LA DEMANDE

En raison de l'état de conservation préoccupant de l'édifice, des études sur les parements de pierres et les vitraux de l'église subventionnées par la Région bruxelloise ont été entamées à partir de 2006. Le projet de restauration de l'enveloppe extérieure de l'église Servais a été lancé par la Commune en

2008. Il a fait l'objet d'une demande d'avis préalable (séance du 4/08/2010) et de remarques complémentaires formulées le 5/06/2013 suite à la réunion sur place qui s'est tenue le 3/05/2013 (en présence de la CRMS, de la DMS ainsi que des auteurs de projet et de la Commune).

La demande porte sur la restauration des façades, des toitures ainsi que des vitraux de l'église, y compris la remise en valeur des abords de l'église, moyennant des techniques d'intervention assez courantes.

Suite au dernier examen du dossier le projet a été revu et adapté, en particulier pour ce qui concerne l'étendue des interventions sur les parements de façades, qui a été considérablement revue à la baisse. **La Commission apprécie cette évolution très positive du dossier. Elle approuve donc les grandes lignes du projet moyennant les réserves suivantes.**

AVIS DE LA CRMS

1/ Les façades

Pour mémoire, quatre types de pierre de parement ont été répertoriés :

- la pierre de Savonnières pour la flèche de la tour et les éléments sculptés (encadrements des baies, remplages, pierres de couverture des contreforts, arcs boutants),
- la pierre bleue pour les soubassements des façades et les escaliers des perrons,
- la pierre de Reffroy et Saint-Joires pour les garde-corps des escaliers des perrons,
- la pierre de Steenokkerzeel pour les parements des plats des façades et pour les contreforts et les arcs boutants. Des blocs de pierre de Gobertange ont été localisés en faible proportions dans le parement.

D'après les tests effectués, les trois premières catégories de pierre sont en général en assez bon état et répondent correctement aux traitements traditionnels de restauration tels qu'échantillonnés. Ils ne posent pas de problèmes particuliers, contrairement à la pierre de Steenokkerzeel.

Celle-ci, qui forme la majeure partie (4.030,98 m²) des façades et se trouve dans le plus mauvais état (érosion plus ou moins marquée allant jusqu'à la perte de plusieurs centimètres de matière ; croutes noires ; arrêtes écornées ; mouluration et traitement de surface perdus), supporte à peine un nettoyage performant (enlevant les croutes noires) et ne répond pas de façon optimale à un traitement par durcisseur au silicate d'éthyle.

Les traitements proposés soulèvent les remarques suivantes.

Le nettoyage des pierres

Le nettoyage des pierres serait nuancé en fonction de leur nature :

- sablage hydro-pneumatique pour les pierres blanches ; selon le dossier l'hydro-sablage débiterait avec une pression de 1,5 bar et serait différencié pour les pierres de Steenokkerzeel (avec de l'olivine) et pour les autres (avec de la calcite) ;
- sablage pour les pierres bleues ;
- micro-sablage pour les éléments sculptés et les remplages en Savonnière.

Ces options n'appellent pas de remarques particulières pour autant que **des méthodes d'intervention douce soit systématiquement privilégiées. Dans cette optique, l'hydro-sablage à l'olivine pourrait être étendu à toutes les pierres 'blanches', ce qui faciliterait également le chantier.** Si les méthodes proposées n'étaient pas concluantes, d'autres méthodes pourraient être proposées tel que prévu au cahier des charges, **à condition qu'elles soient soumises à des tests à présenter à l'approbation de la direction de chantier dont la DMS fait partie.**

La CRMS demande que les éléments sculptés (art. 21.03, p. 40) soient traités par des conservateurs – restaurateurs spécialisés en support pierre.

La restauration des pierres

Pour la restauration des parements de façade, des contreforts et des arcs boutants en pierre de Steenokkerzeel il est prévu, après le nettoyage particularisé, de retailler ou de remplacer les pierres qui présentent des pertes de matière importantes au point qu'elles déforcent la géométrie des

éléments ou qu'elles ne possèdent plus de résistance suffisante. Elles seront retaillées ou remplacées en pierre de Baeleghem. **La Commission ne s'oppose pas au choix de la pierre de remplacement. Cependant, elle ne ferait pas l'impasse sur le choix d'un autre type de pierre, pour autant que celle-ci présente les mêmes caractéristiques et le même aspect que la Steenokkerzeel et pour autant que la cohérence des façades sur le plan constructif et visuel soit assurée.**

Les interventions de restauration seraient limitées à 6% de retaille et 3% de remplacement au maximum, le degré d'intervention étant différencié selon l'état de conservation du parement. Pour cela, les plans distinguent trois zones, allant de pierres de type 1 en mauvais état dans la partie haute des façades vers le type 3 en assez bon état dans le bas, en passant par la zone médiane en état de conservation moyen. En outre, selon le cahier des charges, le remplacement est prévu quand « les pierres présentent une perte de matière de plus de 5 cm et / ou qu'elles ne possèdent plus une stabilité intrinsèque suffisante pour être maintenue de manière durable ; les pierres présentent une perte de matière entre 3 et de 5 cm mais n'offrant pas les qualités pour subir une retaille ».

La CRMS approuve le mode d'intervention mais demande de coupler les critères d'exécution précisés dans le cahier des charges à ceux fournis par les plans renseignant des pourcentages maximum de remplacement. En aucun cas, des dépassements de quantités présumées ne pourront être tolérés puisqu'il s'agira de respecter une philosophie d'intervention minimaliste. La Commission rappelle que l'objectif de la restauration ne sera pas de rendre à l'église un aspect « neuf » et de systématiquement restituer la mouluration des pierres mais d'assurer la conservation du monument dans de bonnes conditions et de rendre à l'église une bonne lisibilité.

L'application d'un durcisseur sur la pierre de Steenokkerzeel

L'IRPA dans son rapport « Resultaten DRS metingen » du 18 décembre 2012 note que 72 % des pierres dégradées montrent un effet positif, parfois localement léger, à l'action d'un durcisseur. Néanmoins, il semble inopérant sur les pierres dégradées. Or, c'est précisément les pierres en plus mauvaise condition qu'il faudrait traiter. À propos des pierres en plus mauvaise condition, l'IRPA souligne que le traitement durcisseur est inefficace voire néfaste sur les dégradations les plus importantes.

Par conséquent, la CRMS demande de renoncer à l'application d'un durcisseur sur la pierre de Steenokkerzeel. Bien qu'il soit théoriquement possible de limiter ce traitement aux pierres 'saines', dans ce cas précis, cette manière de procéder semble peu judicieuse pour la bonne conservation du parement sur le long terme.

Fleurons

Les architectes proposent de restituer les fleurons en pierre de Savonnières qui couronnaient les pinacles de l'église. Ces éléments ont actuellement presque tous disparu mais figurent sur les plans de G. Hansotte et sur les photographies anciennes. Il s'agit de six types différents répertoriés selon leur localisation.

La restitution de ces détails (assez courants) est encouragée car elle permettra de retrouver la cohérence de l'ensemble. Le cahier des charges (poste 25.03, p. 58) mentionne « qu'un dessin sera annexé au dossier avant la délivrance du permis pour chaque type de fleuron à réaliser. » Or, ces détails n'ont pas encore été communiqués à ce jour. **Le dossier devra être complété sur ce point.**

La CRMS préconise qu'outre des esquisses, un 'moule' en plâtre de chaque type soit produit par un sculpteur ornementaliste spécialisé pour examiner préalablement les détails de chaque objet et, dans la mesure du possible, pour le mettre en scène de façon à pouvoir juger de son effet. Ils serviront alors de modèles aux sculpteurs pour façonner la pierre. Ces 'moules' / modèles et les dessins qui les accompagnent devront être répertoriés sur plans, numérotés et stockés *in situ* dans des armoires dédiées à cet usage à titre d'archives.

L'horloge

Les clichés d'archives (copie ci-jointe) mentionnent qu'une horloge ornait la façade principale. Ni l'entretien ou la réparation du mécanisme, ni la remise en valeur de cet élément ne semblent actuellement envisagés. La CRMS demande d'investiguer l'histoire de ce dispositif. Elle plaide en faveur de sa reconstruction (aiguilles et mécanisme) afin qu'elle soit à nouveau fonctionnelle puisqu'il s'agit d'un dispositif d'origine et significatif vu la situation urbanistique de l'édifice. ***Le descriptif des travaux devra être soumis à l'approbation de la DMS en cours de chantier.***

2/ Les vitraux

Les baies sont ornées de trois types de vitraux : de simples mises sous plomb (principalement situées dans le déambulatoire, le transept et la haute nef), des motifs géométriques en grisaille (dans le chœur, le transept et les nefs latérales) ainsi que des verrières figuratives (dans le chœur, le transept et les nefs latérales). L'atelier du peintre verrier schaarbeekoïse Henrionnet (grisaille et figuratifs) a livré en 1876 les œuvres qui ornent la majorité des 53 verrières. Elles furent restaurées par J.-B. Capronnier (1814-1891) à partir de 1886-1887. Les vitraux de Steyaert (nef latérale nord) datent de 1931-1932.

L'étude préalable menée en 2007 relève deux types de problèmes plus importants, à savoir le mauvais état des joints et le petit vandalisme. En outre, elle pointe comme première cause de dégradation le mauvais état des piédroits et des meneaux, tandis que les barlotières sont généralement en bon état. Le système de serrurerie (4 systèmes de serrage) constitue aussi une source de préoccupation (absence de feuillard, panetons trop courts). Quant à la rigidité des panneaux (faiblesse du réseau de plomb), elle est mauvaise pour le déambulatoire, la haute nef, la tour et les combles du transept.

Les opérations suivantes sont recommandées : compléter le système de serrage et remplacer les panetons, procéder à des remises en plomb très ponctuelles, combler les lacunes au niveau des verres, nettoyer les verres, protéger les verrières de grande taille plus sujettes au vent et les verrières basses menacées par le petit vandalisme ; 34 verrières sont à déposer sur 53 à cause de l'état des meneaux et piédroits ou du réseau de plomb affaibli.

La CRMS approuve les grandes lignes des propositions d'intervention, à condition de laisser en place les remplages lors des démontages destinés à remplacer / restaurer les meneaux. Elle demande également de ne pas poser des survitrages.

En effet, certaines verrières devront être déposées pour permettre la reconstruction des meneaux (voir art. 23.02 meneaux et remplages ; 23.02.01, p. 45, démontage des pierres des remplages et des meneaux). Il apparaît que ce sont seuls les meneaux et les piédroits qui sont en mauvais état. Dès lors, les remplages pourront rester en place lors du démontage des meneaux moyennant leur étaisonnement. Cela permettra d'éviter des travaux inutiles et de limiter le démontage des vitraux aux lancettes seulement. ***Le dossier devra être adapté sur ce point.***

Selon les plans dix verrières dispersées sur les différentes façades seraient survitrées. ***La CRMS déconseille le placement d'un vitrage de protection vu l'impact que ses nouveaux verres portent sur la perception des vitraux*** (grande paroi réfléchissante formant un élément hétéroclite dans lecture de ce type d'architecture aussi finement ouvragée ; illisibilité du réseau de plomb, répartition inégale des verrières à survitrer au sein de la composition des façades de l'extérieur en considération de l'importance urbanistique exceptionnelle de l'église. Cette option entraînera une intervention plus lourde au niveau du réseau des plombs qu'il faudra sans doute plus largement remplacer pour garantir l'étanchéité à l'eau et à l'air de ces verrières. Vu l'ancienneté relative des vitraux, cet inconvénient ne soulève pas de remarques particulières.

Des tests préalables de remise à plomb devront être effectués. Leurs résultats seront soumis à l'approbation de la direction des travaux. Les calibres cassés devront donc être remplacés et non plus recollés.

À la place des grilles actuelles, des filets sont à prévoir car ils sont presque invisibles et sont facilement réversibles.

3/ Toitures

La toiture d'origine de la nef principale n'est pas beaucoup documentée. Sur les photos d'archives, une grande masse noire laisse penser qu'il s'agit d'ardoises naturelles. Actuellement, plus aucune toiture n'est d'origine. La toiture de la haute nef (1.700 m²) est en ardoises artificielles en amiante ciment (posées en 1966-1967) fixées sur une sous-toiture de fibres ciment contenant également de l'amiante. Les autres toitures sont d'une typologie différente présentant une pente beaucoup plus faible. La toiture du collatéral nord est réalisée par des feuilles de zinc assemblées à l'aide de tasseaux ; celle du collatéral sud est faite avec un revêtement synthétique élastomère ; le déambulatoire est couvert d'une toiture bitumineuse.

Les architectes notent que la toiture (revêtement et sous-toiture) de la haute nef est en bon état. Contrairement aux options avancées par l'avant-projet, cette toiture sera conservée sauf au niveau des raccords entre la toiture et les pignons du transept qu'il convient de refaire. **La CRMS remarque que ces dernières interventions ponctuelles devront sans doute faire l'objet d'une procédure particulière due à la présence d'amiante. Le dossier reste à préciser sur ce point.**

Par contre, il en va différemment pour les toitures basses qu'il conviendrait de refaire : il est prévu d'utiliser à cette fin des feuilles de zinc à joints debout. **Cette option n'est pas justifiée dans le cas de travaux de restauration menés sur un monument classé. Une mise en œuvre traditionnelle à tasseaux doit être préférée.**

4/ Les abords

Le jardinet est entouré par une clôture constituée de grilles soutenues par des pilastres en fonte que les architectes jugent en bon état de conservation. Néanmoins, il est prévu de démonter les grilles pour les traiter en atelier : nettoyage par sablage ; réparations ponctuelles ; remise en peinture. **La CRMS demande de réorienter le projet sur ce point et de prévoir la restauration de ces éléments in situ afin d'éviter au maximum les dégradations entraînées par le démontage (éléments scellés au plomb).**

Une attention plus soutenue devra être accordée à la remise en état du jardinet. Dans l'état actuel du dossier, aucune étude historique n'y a été attachée. Sur les photos d'archives, on distinguerait des massifs de *ligustrum* et d'autres formés de deux essences : lilas et *eleagnus*. Le projet de restauration sera donc étendu à ces espaces qui forment l'écrin de l'édifice. **Les documents seront fournis pour approbation par la DMS en cour de chantier.**

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : gestionnaire, Th. Wauters, directeur, M. Vanhaelen, J.-Fr. Loxhay, H. Lelièvre, concert, N ; De Saeger, L. Leirens
BDU-DU : Fr. Rému, V. Henry